

LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN

PROJET EDUCATIF

L'association les Jeunes de Saint Augustin est déclarée à la préfecture de la Gironde en 1938. A l'époque patronage, elle se transformera au fil du temps et deviendra une structure de proximité au service de tous, avec une ouverture en direction de toutes les composantes du quartier confessionnelles ou non.

Le 6 février 1983 la Ville de Bordeaux et les JEUNES DE SAINT AUGUSTIN signent une convention, l'association devient de ce fait la première structure bordelaise à inaugurer le concept de Maison de Quartier.

L'objectif est alors d'établir un lien social avec le plus grand respect des uns pour les autres ; l'article 2 des statuts des JEUNES DE SAINT AUGUSTIN illustre parfaitement ce propos : "l'association a pour but de favoriser l'épanouissement de la personne humaine à travers les sports, la culture et les loisirs. Sa conception de l'homme est fondée sur la liberté et le respect des origines, des convictions et de l'originalité de chacun. Dans ce cadre, l'association Les Jeunes de Saint Augustin a notamment pour ambition de participer à l'éducation et à la formation des jeunes."

1) Le projet général

Tout projet éducatif se détermine à partir de l'analyse du contexte dans lequel il se situe. La philosophie des JEUNES DE SAINT AUGUSTIN doit favoriser la formation de la personne humaine dans sa globalité, en tenant compte de son développement physique, intellectuel et moral.

Le fonctionnement de celle-ci visera à encourager un climat d'ouverture, de liberté et de confiance permettant la rencontre des générations, le respect des cultures différentes comme la collaboration dynamique entre les bénévoles et les professionnels. L'action éducative s'inscrit dans la réalité physiologique, psychologique et sociologique des enfants et des jeunes sans oublier le plaisir du jeu.

Cela suppose la participation active de tous : parents, éducateurs, animateurs, bénévoles.

Les valeurs instaurées par l'association sont toutes les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité.

2) Les objectifs

Les objectifs découlent des fondements et de la finalité du projet.

- un lieu ouvert à tous
- le développement de la vie associative
- la priorité à l'éducatif : initiation, perfectionnement, formation
- la relation avec les partenaires

- - un lieu ouvert à tous

La Maison de Quartier, outil social au service du quartier, accueille des groupes et des générations différents favorisant la reconnaissance mutuelle, elle est ouverte à l'ensemble de la population. Pour permettre l'accès aux plus défavorisés le montant des cotisations est calculé en fonction du service rendu mais modulé selon les ressources. Equipement de proximité, son champ d'intervention est local et nécessite une adaptation au secteur sur lequel il se trouve implanté. La priorité est donnée aux habitants du quartier, à leurs besoins et leurs propositions.

- le développement de la vie associative

Ouverture d'esprit, citoyenneté active, coopération, rencontres, par et à travers les activités.

Les membres de l'association sont l'essence même de la maison et les professionnels sont présents pour soutenir et élargir leurs actions. Le fonctionnement de l'association doit permettre de rester à l'écoute de l'ensemble des problèmes du quartier sans se substituer à qui que se soit. Elle doit constituer un lieu vivant avec les autres associations présentes.

Dans le cadre de l'action associative, il faut souligner la complémentarité indispensable entre les professionnels et les bénévoles, désintéressés, pleins d'énergie qui viennent apporter leurs compétences et leur temps. Chacun avec un rôle différent participe au bon fonctionnement de l'association.

- la priorité à l'éducatif : initiation, perfectionnement, formation

la Maison de Quartier a pour mission première l'animation sportive, culturelle et sociale du quartier. De ce fait l'aspect éducatif s'avérera prioritaire dans toutes ses interventions et chacun devra s'exprimer quel que soit son niveau de pratique.

Le projet éducatif des JEUNES DE SAINT AUGUSTIN vise aussi à permettre aux enfants et aux jeunes des milieux les plus divers :

- d'accéder à des techniques et des formes d'expression les plus variées possibles
- d'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives, en favorisant l'acquisition de savoirs techniques
- de participer à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers
- laisser faire et laisser jouer dans des espaces autorisés

- favoriser l'accès à l'autonomie par la prise de responsabilités en tenant compte des contraintes de l'environnement.
- intégration des handicapés : respect de la différence.
- prendre en compte la notion d'inactivité, de repos, de "ne rien faire". Les activités entraînent une dépense d'énergie et supposent en retour que chaque enfant puisse en fonction de son rythme, se donner le temps de se ressourcer.
- favoriser la complémentarité éducative, chaque action éducative a ses caractéristiques propres mais toutes sont complémentaires. Si la famille a un rôle éducatif majeur, toutes les actions conduites doivent converger en concertation vers des objectifs communs, avec la participation active de tous : parents, enseignants, éducateurs. Car si l'on considère l'éducation comme l'ensemble des influences maîtrisables ou non qui concourent au développement de la personne humaine, il est clair que la fonction éducative est une fonction sociale dans laquelle l'école joue un rôle certes irremplaçable mais forcément partiel.

En résumé l'objectif fondamental de cette action éducative est de favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne en tenant compte du développement physiologique, psychomoteur, affectif et intellectuel de chacun.

- la relation avec les partenaires

Favoriser la concertation, susciter la relation de partenariat, créer une dynamique collective. Construire une collaboration transversale où les différents partenaires, en s'appuyant sur leur spécificité, progressent de plein droit.

La Maison de Quartier est un lieu où tous les partenaires d'un secteur peuvent s'associer pour développer des initiatives coordonnées. La concertation doit permettre de définir ensemble des objectifs et de mettre en commun des compétences.

Principaux partenaires concernés : les groupes scolaires, les associations du secteur, l'association des commerçants, la communauté paroissiale.

3) les moyens

Pour le déroulement des différents accueils et en particulier des enfants et des jeunes, l'association met en place un certain nombre de moyens :

- des locaux et des espaces
 - Maison de Quartier et Espace loisirs sportifs Maître Jean
 - en collaboration avec les chefs d'établissements, utilisation de différents groupes scolaires du secteur
- des horaires d'ouverture
 - ouverture maximale du lundi au samedi
- un budget et des modalités tarifaires

L'association s'oblige à équilibrer son budget en recherchant le partenariat des

institutionnels. Par ailleurs elle se conforme aux règles financières, fiscales et juridiques ainsi qu'aux réglementations diverses, qui permettent d'assurer un bon fonctionnement à l'ensemble des adhérents. Les modalités tarifaires sont calculées au plus juste et un fonds d'aide spéciale aux familles permet aux personnes en difficulté de bénéficier d'une aide.

- des outils d'information

des panneaux d'affichage et d'informations sont positionnés à l'entrée de la Maison de Quartier. Un journal "le mercredi moi tout" est distribué aux parents et enfants avant chaque vacances scolaires, il retrace dans le cadre du CLSH la vie des enfants, il explique les projets en cours, il donne la parole aux jeunes. Un site internet, des listes de diffusion, un forum permettent de communiquer et d'informer régulièrement les adhérents.

- une équipe de professionnels

chaque professionnel a une mission définie et des objectifs à atteindre. Pour optimiser les compétences, l'association se donne les moyens de mettre en oeuvre une politique salariale.

- des temps de concertation

les JEUNES DE SAINT AUGUSTIN mettent en oeuvre les formes de concertation et de collaboration les mieux adaptées aux situations sous forme de réunions, commissions, rencontres, discussions.

- des modalités d'évaluation pour l'équipe de professionnels

des entretiens individuels formels sont organisés deux fois dans l'année. Des réunions et des régulations se déroulent une fois par semaine.

- des modalités d'évaluation pour les adhérents

Ce projet éducatif est un outil de référence avalisé par le Conseil d'administration.

C'est un document officiel dans lequel doit s'inscrire tout projet pédagogique et toute action éducative initiés par les JEUNES DE SAINT AUGUSTIN.